

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRÈS CHAQUE REPAS, ET AVANT DÉJEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRÈS CHAQUE REPAS, ET AVANT DÉJEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

JEUDI, 27 MAI 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vêtements de dessous POUR MESSIEURS

Je viens de recevoir d'Europe un magnifique assortiment de Froques et Caleçons pour messieurs, en : COTTON, MERINO, CACHEMIRE, ET EN SOIE.

Que j'offre à des prix défiant toute compétition. JUGEZ :—Caleçons et Froques, toute grandeur, en Cotton, depuis 25c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Merino Écossais et Allemand, depuis 40c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Cachemire, depuis 60 c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Soie, depuis \$1.75.

Venez voir ces magnifiques valeurs, nous nous ferons un plaisir de vous les montrer.

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame. 28 avril 1886.

FEUILLETON DE LA JUSTICE. 21

La Morte

DERNIÈRE PARTIE

Journal de Bernard

V

—Est-ce que vous avez eu peur ? —Quelle plaisanterie ? —Non..... mais il m'a semblé un ou deux fois entendre marcher dans le taillis.

—Très possible. Nous ne manquons pas ici de braconniers. —Ni ne braconnières, dit-elle en riant.

Les braconnières, je m'en console ! dit Bernard du même ton... Voulez-vous mon bras mademoiselle ?

—Non ; merci ! Il y eut une minute de silence, puis elle reprit :

—De quoi avez-vous parlé avec mon tuteur ?

—Mais de choses fort sérieuses ; —de science, de philosophie, de religion.

—Cela ne peut, dit-elle que vous faire du bien.

—Je l'espère, dit Bernard : mais, jusqu'à présent, je ne fais que sentir plus amèrement la distance qui me sépare d'un homme comme votre tuteur..... Si j'avais comme lui consacré ma vie à l'étude, à la science, au lieu de la dissiper dans de stupides plaisirs, j'en serais meilleur et plus heureux.

—Croyez-vous, monsieur de Vaudricourt ?... Meilleur c'est probable,..... car ce ne serait pas difficile,..... mais plus heureux, j'en doute un peu.

Moi, j'ai beaucoup étudié, vous savez,..... il n'y a pas une de ces constellations là-haut dont je ne connaisse le nom, l'ordre et la marche,..... il n'y a pas un insecte endormi dans ces taillis dont je ne connaisse le mystérieux organisme, et le genre, et l'espèce, et les mœurs,..... pas une pierre dans ce chemin dont je ne puisse vous dire l'âge géologique,..... pas une mousse, ni une goutte de rosée que je ne puisse vous analyser avec la dernière exactitude..... et je ne suis pas du tout convaincue que j'en sois plus heureuse, ni même meilleure !

—Vous seule sous le ciel, je crois, savez ce qui se passe dans votre tête et dans votre cœur.

—Peut-être bien.

—Mademoiselle Tallevaut ?

—Monsieur de Vaudricourt ?

—Puis-je me permettre de vous demander, au milieu de cette solitude, quelle est votre religion ?

—Mais celle de mon tuteur, naturellement.

—Et vous pensez qu'elle vous suffirait pour résister à toutes les tentations de ce monde, même aux plus puissantes, même aux plus terribles ?

—Jusqu'ici elle m'a suffi.

—Vous devriez bien alors, mademoiselle, me la faire partager,..... car votre oncle, malgré sa conviction et son éloquence, n'y est pas encore parvenu,..... et jamais cependant je n'aurais eu plus grand besoin de la sûreté et de la fermeté de conscience que peut seule donner une croyance supérieure.

—Vous voulez sérieusement, monsieur de Vaudricourt que je vous prêché ma religion ?

—Tout à fait sérieusement.

—Cela ferait trop de peine à votre aimable femme.

—Ma femme, dit gravement Bernard, sait que je suis éloigné de ses croyances et que je n'y reviendrai jamais.

—Non ! répéta Mlle Tallevaut, cela lui ferait trop de peine... et je l'aime beaucoup votre femme..... beaucoup ! — De plus, j'aperçois les lumières du château, et le temps nous manqueraient... car ça ne doit pas être une petite affaire que de vous convertir... Et puis.....

—Et puis..... quoi !

—Vous n'êtes pas initié..... Vous ne comprendriez pas.

—Merci bien... mais essayez toujours... j'aime tant votre voix !..... Quand je n'entendrais pas les paroles la musique suffirait !

—Monsieur de Vaudricourt, ne me dites pas de douceurs, voulez-vous ? J'aime mieux vos impertinences..... et j'aime à vous les rendre..... parce qu'en réalité c'est le seul ton possible et convenable entre nous deux..... vous me comprenez n'est-ce pas ?

Elle avait relevé la tête vers lui, et la bouche entrouverte par son sourire de sphynx elle lui montrait son beau visage, que les clartés du ciel pâlisaient.

Il s'arrêta, se pencha un peu sur elle, et la couvrait d'un regard passionné :

—Sabine ! dit-il d'une voix sourde pourquoi faut-il qu'il y ait des abîmes entre nous ?

—Comme pour le gronder et le calmer, elle posa sa main nue sur celle de Bernard.....

—Voyons, monsieur ! dit-elle doucement.....

Il retint sa main qui était un peu grande, mais d'une forme admirable : —Bien heureux murmura-t-il, celui qui s'appuiera à jamais sur cette main si belle, si douce, si brave ! — Et dans un mouvement soudain, il y attacha ses lèvres ardemment.

Elle la retira vivement, et, se jetant en arrière :

—Ah ! dit-elle d'une voix étouffée, une fille sans défense !..... qui se fie à vous !

—Pardon !

—Me suis-je donc trompée ? N'êtes-vous pas homme d'honneur ?

—Vous y pouvez compter.

—Nous verrons.

Ils reprirent leur marche en silence, et rentrèrent au château sans avoir échangé une parole de plus.

... Un peu plus tard, Mme de Vaudricourt y rentrait elle-même par la porte de son escalier particulier qu'elle avait laissée ouverte en sortant.

Le petit séjour que Sabine venait de faire à Valmontiers se terminait le lendemain.

Le docteur Tallevaut étant venu chercher sa nièce dans la soirée trouva Mme de Vaudricourt plus souffrante que de coutume. Elle avait eu depuis la veille, plusieurs défaillances. Elle n'avait pu diner. Le docteur l'interrogea, l'examina et l'ausculta avec un redoublement d'attention. Il confirma de nouveau le diagnostic du docteur Raymond en assurant que le mal n'avait point de gravité, et qu'il s'agissait de simples désordres nerveux. Il ordonna de continuer le régime des toniques, de l'exercice modéré et de l'alimentation substantielle.

Toutefois, avant de partir avec Sabine, il entraîna M. de Vaudricourt dans une allée retirée du parc : — Mon cher voisin, lui dit-il, il faut que vous m'excusiez : je vais aborder des questions fort délicates, mais je crois que c'est mon devoir de médecin et d'ami.—Grand Dieu ! s'écria Bernard, est-ce que ma femme ?..

—Non, il n'y a rien, mais cet état d'anémie se prolonge au delà de mes prévisions..... Mme de Vaudricourt a eu tout le temps de se remettre des émotions qui l'ont éprouvée pendant la maladie de Jeanne..... Il semble donc qu'il y ait ici une autre cause..... Je ne vois dans la vie de Mme de Vaudricourt que des éléments de bonheur..... sans parler des agréments et des jouissances d'une grande fortune, elle a un mari excellent, une fille charmante, une famille et des amis qui l'adorent, et avec tout cela, elle a la maladie d'une femme malheureuse..... d'une femme qui souffre moralement..... qui a quelque grand chagrin..... Voyons, soupçonnez-vous quelque chose dont elle pourrait se tourmenter ?

—Ah ! mon Dieu ! oui ! dit Bernard, avec l'accent d'une sincère tristesse, ce qui la tourmente, c'est ce qui a fait, depuis notre mariage le trouble et l'amertume de nos deux existences.

Vous connaissez aussi bien que moi la piété la foi ardente de ma femme, vous avez assez compris que je ne la partage pas..... Or le rêve de ma femme, depuis le premier jour, a été de me ramener à sa croyance..... cette idée fixe l'obsède..... Elle s'est figuré que c'étaient les distractions, les dépravations de Paris qui m'empêchaient de revenir à la religion. J'ai quitté Paris pour lui ôter ce souci, et Dieu sait ce qu'il m'en a coûté ! Elle s'aperçoit que je ne suis pas plus croyant à la campagne qu'à la ville..... et, sans doute le désespoir la prend..... car je ne puis vraiment imaginer d'autres explications à la souffrance morale dont vous la croyez atteinte..... Mais enfin physiquement..... aucun danger, n'est-ce pas ?

—Je n'en vois aucun.

—Ah ! docteur ! savez-vous qu'il devient bien difficile, quelque bonne volonté qu'on y mette, d'être heureux en ménage ?... Comment faire ?..... Généralement, aujourd'hui, un homme qui se marie n'a plus la foi..... S'il épouse une jeune fille élevée à la moderne, c'est à dire à la diable, il

risque fort d'épouser une petite courtisane..... s'il épouse une personne élevée dans les traditions anciennes, il n'a intellectuellement rien de commun avec elle..... le mariage n'est plus qu'un divorce moral ! —L'institution serait-elle donc périmée et le mieux ne serait-il pas d'y renoncer ?

—Le mieux mon cher ami, dit le docteur Tallevaut, serait de donner aux femmes une éducation plus conforme au temps où nous vivons et plus en harmonie avec l'état de nos connaissances..... Ce serait de substituer dans leur esprit un idéal nouveau à l'idéal chrétien.....

C'est ce que fera l'avenir..... c'est ce qu'on fait même dès à présent..... et, si vous me permettez de le dire, c'est ce que j'ai fait moi-même dans ma maison..... Il est vrai que le hasard des circonstances m'a favorisé. Il m'a remis entre les mains cette enfant que vous connaissez..... son père était mort ruiné..... sa mère, peu de temps après, était frappée de paralysie..... l'enfant n'avait plus que moi..... elle était confiée à ma direction exclusive..... elle était heureusement douée..... j'ai donc pu l'élever à mon gré, dans mes principes, et la former peu à peu pour être un jour la compagne de ma vie et de ma pensée..... je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai attendu avant de l'épouser qu'elle fût en âge d'agir en pleine liberté, et que, pour le cas où ses sentiments n'auraient pas été d'accord avec les miens, j'avais assuré son avenir.

—Cela est digne de vous, dit Bernard..... mais je vous ferai observer que Mlle Sabine est une intelligence d'élite..... les femmes comme elle ne pourront jamais être qu'une exception.

—Je crois le contraire,..... je crois que, dans un avenir assez prochain, le type intellectuel et moral de Sabine, certainement exceptionnel aujourd'hui, deviendra le type à peu près général de la jeune fille..... Il faut admettre cette espérance, si l'on ne veut pas admettre l'hypothèse invraisemblable du retour à une religion révélée ; car hors de ces deux conditions, le mariage, qui est une nécessité sociale, cesserait d'être viable.

M. Tallevaut et Bernard rejoignirent Sabine, qui, ayant fait ses adieux à Aliette, les attendait devant le perron. Le temps continuait d'être magnifique, elle avait préféré retourner à pied. On se mit donc en marche dans la direction de La Saulaye, et M. de Vaudricourt accompagna ses hôtes jusqu'à moitié route. Quand il les eut quittés, Sabine suivit quelque temps son chemin en silence à côté de son tuteur ; puis tout à coup le timbre grave et harmonieux de sa voix résonna doucement dans la nuit.

—Mon oncle, dit-elle, je crains que Mme de Vaudricourt ne soit sérieusement malade..... Ne le pensez-vous pas ?

—Mais non, mon enfant, Dieu merci !... On ne meurt pas de rien.

—Elle a eu tantôt une syncope si complète et si prolongée que j'ai eu peur.

—Oui,..... rien d'effrayant comme une syncope..... et, cependant, quand il n'y a pas d'affection organique, c'est un accident sans gravité..... Mme de Vaudricourt n'a rien au cœur,..... c'est de l'anémie, simplement.

—Mais, mon oncle, n'ai-je pas lu, —je ne sais où, — que certains cas d'anémie ont eu des terminaisons fatales ?

(A suivre)

SANS MÈRE

Elle vint toute songeuse appuyer ses petites mains sur les bras de son père ; le jeune homme tressaillit comme quelqu'un qu'on éveille brusquement. Levant les yeux, il vit devant lui sa fille, sa petite Jeanne, qui le fixait de ses grands yeux noirs.

—Eh bien mignonne, que veux-tu ?

Elle, timidement :

—Je voudrais..... je voudrais que tu m'embrasses.

—Oh ! cher ange, fit-il en pressant son enfant dans ses bras et la couvrant de baisers.

—Encore, encore, dit-elle, fermant les yeux, tu dois m'aimer pour deux puisque maman est là-haut.

Se dégageant de l'étreinte paternelle, elle vint à la fenêtre ouverte, puis regardant le ciel :

—Quand reviendra-t-elle de vers le bon Dieu, dis, petit père ? Elle reste bien longtemps vers lui, elle l'aime donc plus que nous ?

Le pauvre homme l'attira à lui de nouveau ; elle sentit une

larme brûlante couler sur son front.

—Tu pleures, n'est-ce pas que c'est bien vilain à elle de nous avoir laissés ?

En ce moment, la gouvernante de Jeanne vint la prendre pour la conduire à la promenade.

—Va, chérie, dit le père si tu es bien sage, maman reviendra.

La petite fille consolée par ces paroles, tendit sa menotte à celle qui venait la chercher et se laissa emmener.

Marcel, resté seul, se prit à rêver au passé, à son bonheur envolé. Il y avait de cela cinq ans, il avait épousé une charmante enfant dont le seul défaut était d'être un peu délicate de santé, mais lui, médecin célèbre pensait, qu'à force de soins et de tendresse, il parviendrait à la conserver de longues années auprès de lui.

Hélas ! un an après elle mourait donnant le jour à une petite fille, l'enfant que nous avons entrevue tout à l'heure.

Marcel fut comme fou ; puis, comprenant qu'il devait vivre pour sa Jeanne, il refoula en lui sa douleur, se consacra spécialement aux pauvres, travaillant nuit et jour, afin de tâcher d'oublier.

Depuis quelque temps, sa fille l'inquiétait ; elle perdait ses jolies couleurs, prenait des tristesses subites et passait des heures entières les yeux perdus dans le vague. Il finit par se persuader qu'elle avait envie d'un jour extraordinaire qu'elle avait de l'entrevoir lorsqu'ils allaient se promener tous les deux le long des boulevards.

On était à la veille de Noël. Marcel mit un chapeau et sortit. En rentrant, il croisa dans l'escalier une jeune fille vêtue de noir qui répondit en rougissant à son salut.

C'était une jeune enfant bien digne d'intérêt. Marcel la reconnut aussitôt depuis quelques mois, ayant été appelé par elle pour soigner sa mère que, malgré toute sa science, il n'avait pu arracher à la mort.

La pauvre femme mourut, laissant sur terre une orpheline de plus. Mathilde fut obligée, pour vivre, de donner des leçons de piano.

Lorsque Marcel pénétra dans la chambre de sa fille, celle-ci était couchée.

—Ma chérie, lui dit-il, c'est demain Noël et petit Jésus vient d'envoyer pour toi tout ce que tu peux désirer.

—Quoi donc ? fit curieusement la mignonne en se soulevant et en battant des mains.

Marcel lui apporta sur son lit des jouets de mille sortes ; en un instant les petits draps blancs disparurent sous un amoncellement de joujoux. Elle regarda d'abord émerveillée, prit une belle poupée que lui présentait son père, puis la repoussant, se mit à pleurer.

—Qu'as-tu mon ange, que veux-tu ? dis-le moi, fit Marcel, voyant le chagrin de son enfant.

Elle lui prit la tête à deux mains et tout bas, bien bas, à son oreille, murmura ces mots : —Je veux maman.

—Mon Dieu, mon Dieu ! fit-il en se tordant les mains, mais c'est impossible. Voyons ma Jeanne, sois raisonnable, demande-moi autre chose que je puisse te donner.

—Alors, si elle ne veut pas venir, j'irai aussi là-haut, dit Jeanne avec calme en laissant retomber sa tête blonde sur l'oreiller.

Marcel sortit pour cacher son émotion, les larmes l'étrouffèrent. Toute la nuit on l'entendit marcher fiévreusement dans son cabinet. Le lendemain, quand il vint voir sa fille il la trouva malade et fat éffrayé. Une huitaine s'écoula de la sorte, la maladie de Jeanne faisait de rapides progrès.

Un soir, Marcel frappa à une petite porte située au quatrième étage de sa maison. Une personne en deuil vint ouvrir ; c'était Mathilde. A la vue du jeune homme, ses joues pâles s'empour-

prèrent. Marcel, qui la regardait attentivement, et comme étonné de la voir si belle, remarqua cette rougeur. Il repoussa la porte, pénétra dans la chambre. Que se passa-t-il entre eux, quelles paroles furent échangées ? On ne sait, mais, quand il descendit, il était rayonnant. Pendant plusieurs jours un grand va-et-vient sembla régner dans la maison. Puis, un beau matin, Marcel entra dans la chambre de Jeanne tenant une jeune femme par la main.

—Mignonne, dit-il, le bon Dieu a écouté tes prières, il t'a envoyé ta maman.

Mathilde s'avança, prit la chère petite dans ses bras, lui donnant les noms les plus doux.

—Mon enfant bien-aimée, me voilà, je ne te quitterai plus.

—Je savais bien que tu viendrais, dit Jeanne, en lui rendant ses caresses.

Jeanne est aujourd'hui guérie, et Marcel, qui croyait son cœur mort à tout jamais, sent renaître en lui un nouvel amour.

X.

LES BAISSERS D'UNE MÈRE

Un bon père de famille tenait le langage suivant à sa fille, charmante enfant de dix-sept ans, qui était plutôt inclinée à passer son temps à lire des romans et faire de la musique que l'aider aux soins de la famille.

—Ma chère fille dit-il, ne remarques-tu pas chez ta mère une apparence de fatigue, voir même l'anxiété ? Naturellement, ce n'est pas toi qui en est la cause, mais tu pourrais y remédier. Veux-tu me faire un grand plaisir ? Bien ; demain matin, tu te leveras à bonne heure et prépareras toi-même le déjeuner ; lorsque ta mère se lèvera, tu courras au devant d'elle et lui donneras sur la bouche un beau gros baiser. Tu ne saurais t'imaginer comme ça la rajeunira, que lorsque tu verras son doux visage enluminé par la joie et la surprise ; d'ailleurs, ma chérie, tu lui dois quelques baisers.

—Ah ! oui, je me rappelle ; quand tu étais toute petite, malade, le visage bouffé, l'haleine fiévreuse, eh bien, alors ta chère mère t'embrassait, quand d'autres te fuyaient, te couvrait de baisers en te serrant sur son cœur. Et pourtant alors, tu n'étais pas la jeune fille charmante que tu es maintenant. Et puis, pendant toutes les années de ton enfance, c'était encore elle qui était toujours prête, par la magie du baiser d'une mère, à guérir tes pauvres petites mains sales et potelées, blessées par les premières ronces qu'elles rencontraient sur le chemin de la vie.

Aussi, les baisers de minuit qui plus d'une fois chassèrent quelques mauvais rêves qui te faisaient l'agiter sur ton lit. Tous ces baisers sont à intérêt depuis toutes ces longues, longues années.

Certainement, elle n'est pas aussi jolie que toi, mais petite, si tu avais seulement fait ta part d'ouvrage pendant les dix années passées, le contraste ne serait pas aussi remarquable. Son visage a beaucoup plus de rides que le tien, oui beaucoup ; mais, si tu tombais malade, il l'apparaîtrait aussi beau que celui d'un ange, car tu le verrais penché sur toi, chaque fois que tu ressentirais le moindre besoin, et ses rides te paraîtraient alors comme autant de reflets de la bonté même, se chassant les uns les autres sur son visage chéri.

Hélas ! elle nous quittera, un de ces jours. Toutes ces fatigues finiront par l'user si on ne l'enlève pas. Ces pauvres mains rudes, qui ont fait tant de choses nécessaires pour toi, seront croisées sur sa poitrine. Ces lèvres négligées qui te donnèrent le premier baiser, à toi bébé, seront pour toujours closes, et ces pauvres yeux chagrins et fatigués se seront ouverts dans l'éternité, alors ma fille tu apprécieras ta mère, mais il sera trop tard, pour sa joie à elle et pour ton bonheur à toi.

Vêtements de dessous POUR TOUT LE MONDE

Froques et Caleçons pour hommes, Etoques et Caleçons pour hommes, Froques et Caleçons pour hommes.

Dans toutes les Grandeurs, Dans tous les Goûts, Dans tous les Prix.

Pour hommes de Petite Taille, De Taille Moyenne, Et de Grossur démesurée.

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame. 28 avril 1886.

No. 158, RUE ST-JEAN, (EN DEHOIRS) QUÉBEC.

L'assortiment varié et considérable qu'il vient de recevoir et consistant en : ARGENTERIES de toute espèce. MONTRES en Or et en Argent. CHAINES en Or, Argent et Cheveux. ÉPINGLETTES de toutes sortes pour Dames et Messieurs. BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS, pour Dames. JONCS unis et gravés, Jons de toutes sortes. PENDANTS - D'OREILLES dans les goûts les plus variés. BOUTONS DE CHEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre. HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons. Ayant été acté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir l'offrir au public à des prix défiant toute compétition.

Le soussigné tenant établissement depuis 22 ans se croit en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables, pour l'exécution de tout ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMÈTRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier, 24 mars 1886. 3m.—149

Pavillon de patinage à roulette

Musique de fanfare l'après-midi et le soir

TROIS SÉANCES TOUTES LES JOURS, (Excepté le Dimanche).

10 à 12 A. M. ; 2.30 à 5 P. M. ; et 7. 30 à 10 P. M.

ADMISSION. — Matin et après-midi, 10 cts. Usage des patins gratuits le matin. Le soir, 15 cts. Dix billets pour \$1.00. Usage des patins l'après-midi et le soir, 10 cts. Pour les enfants au-dessous de 12 ans, 10 cts. Pour toutes les séances, usage des patins gratuits.

Ceux qui désirent apprendre le patinage à roulettes feront bien d'essayer le matin.

On fera des prix particuliers pour les écoles publiques, les écoles du dimanche, les sociétés, les clubs, les églises, etc.

ATTRAYANT

Mlle MAGGIE STANLEY (Little Tot,) apparaitra tous les soirs de cette semaine et samedi après-midi, pour exécuter son merveilleux patinage et jouer ses différents rôles. On distribuera des médailles d'argent et des médailles d'or, mercredi, et samedi soir, aux vainqueurs des courses de vélocipède et de patins à roulettes.

10 mai 1886. 221

Confiseur et Pâtissier

M. WM. TRACEY a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert sa boutique comme Confiseur et Pâtissier, au

No. 25, Rue Notre-Dame, BASSE-VILLE, QUÉBEC,

(Ancienne maison de James Hossack) Qu'il tiendra en mains toutes espèces de pâtisseries, bons-bons, qu'il vendra à des prix extrêmement réduits. Il confectionnera sur ordre des gâteaux de noces et autres pâtisseries sous un court délai. Une visite est sollicitée de MM. les marchands de la ville et de la campagne.

14 mai 1886. 18—231

WINDSOR HOTEL!

Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a ouvert le

"WINDSOR HOTEL"

Au No. 37, Rue St-Nicholas, Palais. CAPT. JOSEPH DECHÈNE, 11 mai 1886. 222

Hotel du Peuple ! !

MONSIEUR O. BÉLANGER

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son hôtel et maison de pension au No. 32, rue et Côte du Palais.

Il y aura aussi une écurie de louage (fiery stable), à des prix très réduits. 13 mai 1886. 1m—227

Sommaire des Annonces.

Salle Jacques-Cartier: Les Bonanciers ou les Frères de la Côte. George M. Webster & Cie.: Charbons Anthracites. Côté et Paguy: Grande vente de 3,000 verges de soie! Ferblantier, plombier et couvreur: L. Z. Trudel. Barbier: J. Daignault. Le mal de tête guéri: MM. Gingras, Langlois et Cie. Magnifiques maisons à vendre: Capt. Plante. Pharmacien-chimiste: J. E. Morrison. Ale Ambrée: M. Boyce et Fils. Regattes Hanlan: W. A. Ashe. Maisons à vendre: Capt. Plante. J. Daignault, barbier: Salon de première classe. Jos. Oct. Bélanger: Avis aux manufacturiers. Wm. Kennedy: Attention! Attention! P. C. D'Auteuil: Efficacité des journaux. Traverse de St-Romuald et Sillery. Traverse de l'Isle d'Orléans. Dr J. A. Marcoux, médecin-chirurgien. Hôtel du Peuple: M. O. Bélanger. Chaussures! Chaussures!: J. E. Comtois Windsor Hotel: Capt. Joseph Duchêne. Villeneuve & Frère: Ouverture d'un superbe magasin. Jos. Motard: Avis. Jos. Donati: Hologer et bijoutier. J. F. O'Brien: Chapeaux.

La Veuve d'un Martyr

Le deuxième acte du drame de Régina

LES ORPHELINS DE RIEL

Mort de la Vve de Louis Riel

(Dépêche spéciale à La Justice.)

Nous avons reçu ce matin de notre correspondant de Manitoba la dépêche suivante:

St. Boniface, 26 mai 1886.

La veuve de notre martyr du 16 novembre est morte hier à St. Vital munie de tous les secours de la religion. Elle sera inhumée samedi près de son mari, dans le cimetière de St. Vital. C'est Mgr Taché qui chantera le service funèbre. Cette mort prématurée a créé ici une émotion difficile à rendre. Tout le monde l'attribue au chagrin qu'elle a éprouvé en voyant le père de ses enfants et le chef de sa nation monter sur l'échafaud comme victime expiatoire sacrifiée à l'orangisme.

Dans sa douleur, madame Riel avait éprouvé une consolation suprême en constatant le deuil universel et les marques profondes de sympathie qui lui venaient de toute la Province de Québec. Mais quand peu à peu, ceux même qui avaient été les premiers à pleurer la mort de son mari commencèrent par calcul politique, à abandonner cette cause sacrée; Madame Riel déclara qu'elle espérait que Dieu l'appellerait à lui avant qu'elle ne fût forcée de boire jusqu'au bout ce calice d'humiliation. C'est alors que la mort est venue lentement mais sûrement. Dans les derniers temps, on cachait à madame Riel le mouvement de reculade qui se faisait dans la Province et elle n'a pas connu le dernier vote de l'Assemblée Législative de votre Province, refusant d'exprimer des regrets pour le crime politique du 16 novembre.

Demandez à tous ceux qui sont restés fidèles à notre cause d'unir leurs prières aux nôtres pour le repos de l'âme de madame Riel. On ignore ce que vont devenir les enfants du martyr. Nous allons les aider autant qu'il sera en notre pouvoir.

OU EN SOMMES-NOUS ?

Nous ne pouvons refuser à des meilleurs amis et à des fondateurs de notre journal l'insertion de la correspondance qui suit:

M. le Rédacteur,

La majorité du Conseil-de-Ville a accordé son contrat d'annonces pour l'année courante au Chronicle et au Canadien pour le prix de \$650 chacun. Or, le Conseil-de-Ville avait une offre du Mercury pour publier ces annonces à raison de \$175 et de La Justice à raison de \$400. Il résulte de là que la ville pouvait faire publier ces annonces pour une somme totale de \$575. Comment se fait-il qu'on a jugé à propos, sous les circonstances, de payer \$1,300 pour un ouvrage pouvant être fait pour moins de la moitié de cette somme. Il doit y avoir là dedans un mystère que les contribuables aimeraient à éclaircir. Un vote a été pris sur cette question, et les membres du conseil dont les noms suivent ont appuyé de leurs votes cette étrange anomalie. Comment cela se fait-il? Voici les noms de ceux qui ont ainsi voté: MM. John Hearn, F. Gunn, R. McGreevy, G. Bouchard, McWilliam, Jules Tessier, L. J. Demers, Cham-

bers, Duquet, Vincent, Rinfret et Miller. Quant à MM. Demers et Chambers cela se comprend facilement. Ils ont voté contre l'intérêt de la ville et dans l'intérêt des journaux qui les représentent au conseil. Mais les autres ???

En outre de cela, M. le Rédacteur, comment peut-on expliquer que des libéraux comme MM. Jules Tessier, Miller, Vincent, Rinfret et G. Bouchard aient voté pour favoriser, au détriment de la ville un journal pender comme Le Canadien au détriment d'un journal patriote comme La Justice. Allez donc compter maintenant sur la réussite d'une entreprise nationale quand les gens qui devraient l'aider, la sacrifier aux dépens de la ville et préfèrent encourager les journaux de M. Tarte.

M. le Rédacteur, je suis un des actionnaires de La Justice et je suis indigné, pour ma part, de la conduite arbitraire qu'on a tenue à notre égard. Nous fondons un journal au prix de sacrifices énormes, nous y dépensons notre argent au bénéfice d'une cause que nous croyons sacrée et ceux même qui pensent comme nous, au lieu de nous aider, favorisent les journaux de l'homme au pavillon à mi-mat. Ne serait-il pas temps, M. le Rédacteur, de savoir si, dans notre patriotisme, nous allons être les jouets et les bouffons de tout le monde. Au conseil-de-ville les pendants comme M. McGreevy s'unissent aux libéraux comme M. Tessier, pour nous mettre le pied sur la gorge; en chambre M. Gagnon insulte l'hon. M. Garneau et les conservateurs patriotes. Eh bien si l'on nous prend pour des fous, j'espère qu'on va se tromper.

Pour ma part, M. le Rédacteur, je suis plus que mécontent de voir comment les choses se passent et je ne puis me taire plus longtemps. Vous m'avez suggéré d'attendre, en me donnant des raisons que j'admire mais qui n'ont pu calmer ma légitime indignation. Du reste, comme sous le savez, je ne suis pas seul à penser comme cela.

Si vous le jugez à propos, pour léguer votre responsabilité, vous pouvez remplacer le nom de plume que je mets au bas de ma correspondance par mon nom véritable; mais dans ce dernier cas, Messieurs, laissez autres de vos actionnaires, désirent aussi que leurs noms soient publiés au bas de ma lettre, conjointement avec le mien.

Il est temps de savoir où nous en sommes!

"Un actionnaire de La Justice."

NOTE ÉDITORIALE.—Cette question nous touche de près et l'on aurait pu sans doute agir autrement. Nous ne connaissons pas le motif déterminant de l'action du conseil-de-ville, mais, à tout événement, les injustices personnelles qu'on peut nous faire ne peuvent modifier nos vues sur des questions d'intérêt public.

Législature Provinciale

Séance du 26 mai.

La séance s'ouvre à 3.30 P. M. L'hon. M. Blanchet se plaint d'une correspondance publiée par le Monde, de Montréal, et signée par M. Beauregard, maire de Montréal. Cette correspondance est injurieuse pour une chambre vu que cette dernière est accusée d'avoir négligé de s'occuper des amendements à être portés à la charte de la ville de Montréal. Rien de tel n'est vrai.

M. McShane dit qu'il ne comprend pas comment M. Beauregard a pu signer cette lettre. Le comité a fait tout en son pouvoir afin de se rendre agréable à la ville de Montréal et que l'espèce de manifeste lancé par M. Beauregard est une insulte à la chambre.

L'hon. M. Beaubien dit que cette accusation par M. Beauregard n'a pas sa raison d'être. Tout le soin possible a été apporté à la considération du bill. Tous les ans depuis 1867, la ville de Montréal vient demander les amendements à sa charte et près d'un quart de la session est consacré dans les comités, à l'étude des affaires de Montréal.

L'hon. M. Mercier dit qu'il serait peut-être aussi bon que les mont-réalis aient un petit parlement pour eux seuls. Il vient ici tous les ans et du moment que le comité veut apporter certains amendements au bill soumis, de suite ils veulent retirer le projet de loi. Il serait grand temps que Montréal comprenne que c'est la Législature et non le conseil-de-ville de Montréal qui gouverne la province.

M. Stephens défend la position prise par le maire de Montréal. M. McShane rappelle de nouveau à M. Stephens qu'il ne représente pas à lui seul la ville de Montréal.

INTERPELLATIONS

M. Gauthier.—Le gouvernement a-t-il pris une décision sur la demande de pétition de droit de S. X. Cimon, écrivain, membre de la Chambre des communes, déposée au bureau du secrétaire provincial de cette Province, en mai 1885?

L'hon. M. Blanchet dit que le gouvernement fera bientôt connaître sa décision à ce sujet.

M. Gagnon.—Le gouvernement se propose-t-il d'exécuter le statut qui décréte le paiement à partir du 1er juillet prochain, des pensions aux instituteurs et ayant droit? L'hon. M. Blanchet dit que le gouvernement présentera prochainement une mesure à ce sujet.

M. Rinfret.—Le gouvernement se propose-t-il d'informer le gouvernement d'Ottawa qu'un vaisseau de la compagnie Allan, le Parisian, a pu se rendre à Québec, ayant à son bord des cas de maladies épidémiques, malgré le médecin du bord, la quarantaine à la Grosse-Isle et le médecin du port de Québec? Le gouvernement a-t-il l'intention de demander que les règlements de la quarantaine soient strictement observés par tous les vaisseaux?

L'hon. M. Blanchet dit que le gouvernement a déjà informé le gouvernement fédéral de ce qui était arrivé.

M. Boyer.—1. Est-il vrai que M. Rodier, récemment admis à la pratique de la médecine, a été nommé membre du bureau central de comté de la province de Québec?

2. Est-il vrai que M. le Dr. Rodier a été nommé par le gouvernement pour se rendre à Paris pour étudier officiellement la méthode de Pasteur?

3. Est-il vrai que le gouvernement a promis à M. le Dr. Rodier de le nommer secrétaire du nouveau bureau central de santé qui devra être nommé par le gouvernement par le nouveau bill de santé.

L'hon. M. Blanchet dit oui en réponse à la première partie de la question.

En réponse à la seconde partie il dit que M. Rodier est allé à Paris à ses frais et dépens. Ce qui est vrai c'est que ce monsieur a reçu une lettre d'introduction afin de faciliter son admission aux hôpitaux.

M. Blanchet répond non à la troisième partie.

M. Marcotte.—Le gouvernement propose-t-il de faire explorer les cantons du sud des comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Témiscouata à l'effet de se renseigner sur la possibilité de la construction d'un chemin de fer à travers ces cantons, depuis St-François de la Beauce, jusqu'à un point quelconque du chemin de fer de Fraserville, ainsi que des richesses minérales et de la valeur de ces terrains?

L'hon. M. Flynn dit que le gouvernement a déjà des renseignements précieux à ce sujet. S'il y a lieu de les compléter, le gouvernement verra aux moyens à prendre.

M. Bernatchez.—Est-ce l'intention du gouvernement, d'augmenter cette année, le salaire d'aucun des inspecteurs d'écoles de la Province de Québec?

L'hon. M. Blanchet dit: non, à part un ou deux peut-être dont les cas sont sous considération.

L'hon. M. Mercier.—Le gouvernement se propose-t-il de faire des élections générales immédiatement après la prorogation?

2. Pourrait-il nous en faire connaître l'époque?

L'hon. M. Taillon dit que le gouvernement n'a pas encore fixé la date des élections.

L'hon. M. Mercier.—Combien a-t-il été payé à M. S. Pagnuelo, écuyer, conseil de la Reine, pour services in re Regina vs. Cornélius et Leblanc, accusation de "Embracery," Cour criminelle, Montréal.

L'hon. M. Taillon dit que le gouvernement n'a rien payé.

M. Desjardins demande un état de toutes les sommes payées depuis la livraison du chemin de fer du Nord, en spécifiant les paiements faits pour les travaux antérieurs à la vente du chemin, et les sommes payées pour les travaux exécutés après la vente, mais remboursées au gouvernement de la province.

M. Desjardins, en explication, dit que depuis trois ans que le chemin de fer est vendu, tous les ans le budget de la province est grevé de certaines sommes en rapport avec des paiements faits par le gouvernement. Ce dernier a souvent été accusé d'avoir fait ces paiements illégalement et afin de favoriser les acheteurs.

M. Desjardins explique que les sommes payées l'ont été vu que quand le chemin a été vendu certains contracteurs n'avaient pas encore terminé leurs travaux. En conséquence, ils ne pouvaient avoir recours que contre le gouvernement, vu que les contrats avaient été accordés à une époque antérieure à la vente. La province a droit de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet, et c'est pour cela qu'il demande la production de ce document.

M. Gagnon dit que M. Desjardins demande ces renseignements de manière à ce que personne soit plus renseigné qu'avant la production du document demandé. Il veut avoir un état complet.

M. Desjardins dit que c'est exactement ce qu'il demande.

En amendement M. Gagnon propose que tous les mots après lesquels soient retranchés et remplacés par les suivants: de toutes les sommes payées en rapport avec le Q. M. O. et O., depuis la vente et aussi de toutes les réclamations admises par le gouvernement, et qui ne sont pas encore payées.

L'hon. M. Taillon dit que le gouvernement n'a rien à cacher.

Répondant à une accusation portée par M. Mercier lors d'une assemblée tenue à St. Jean de l'Île. Il accusait alors le gouvernement d'avoir volé la province en faveur de spéculateurs éhontés. Le chef de l'opposition n'ose pas aujourd'hui répéter en chambre, là où les documents officiels sont à sa disposition, les accusations qu'il portait dans les assemblées populaires.

Il sait parfaitement que ces documents qui contiennent tous les chiffres officiels, prouveraient que le chef de l'opposition a tort et que les accusations portées ne sont pas fondées. C'est maintenant le temps de porter des accusations. Les représentants des comtés de la province sont là pour les entendre et on jugera.

L'hon. M. Taillon dit qu'il espère que le chef de l'opposition aura le courage de répéter ses accusations maintenant qu'il a tout ce qu'il faut pour faire sa preuve, si ses avancés sont vrais.

Les libéraux ont accusé le gouvernement de continuer à payer pour la construction d'un chemin qui depuis longtemps n'appartient plus à la province. En portant ces accusations, les libéraux faisaient acte de mauvais foi, vu que les paiements en question, ainsi que tout le monde le sait, sont faits en rapport avec des obligations contractées par le gouvernement antérieurement à la vente du chemin.

On a essayé de tromper le public en lisant que M. Chapleau avait déclaré qu'une fois le chemin vendu il ne resterait plus rien à payer. Tous ceux qui ont suivi la chose savent parfaitement que cela est faux. On sait parfaitement que le gouvernement avait à payer toutes les sommes en rapport avec les contrats passés tout comme il s'était porté garant de la mise à fin de certains travaux.

Lors de la vente du chemin il restait certains travaux à faire, travaux qui auraient coûté \$1500. Les syndicats se chargeaient de ces travaux et le gouvernement a bien fait de vendre vu qu'il évitait une dépense très forte.

L'hon. M. Taillon termine en sommant le chef de l'opposition de répéter en chambre les accusations portées par lui dans les assemblées publiques.

L'hon. M. Mercier dit que M. Taillon a déjà plaidé que lors de la vente il occupait la position d'Orateur et qu'en conséquence il ne pouvait ni voter ni parler contre ou pour la vente. Il cite le discours prononcé par M. Chapleau qui alors disait que tout ce que la province aurait à payer était la somme de \$100,000. Les événements ont prouvé qu'une somme beaucoup plus considérable avait été payée. Il accuse le gouvernement d'avoir payé les dépenses de travaux qu'il n'était pas obligé de faire. Il nie avoir accusé, sur les hustings, le gouvernement d'avoir voté la somme d'un million et demi. Ce qu'il a dit est que le gouvernement a laissé dépouiller la province de la somme susdite et cela au profit de spéculateurs. Le gouvernement d'alors prétendait que les sommes retirées en connection avec la vente devaient être appliquées à l'extinction de la dette. C'est tout le contraire qui est vrai vu que la province continue à payer des arriérés qu'elle ne doit pas. Il cite nombre de chiffres à l'appui de ses avancés.

SEANCE DU SOIR

La première heure est consacrée à la discussion d'une question d'ordre soulevée par M. Gagnon, à propos d'un bill privé concernant la ville de Laprairie. Finalement l'Orateur décide en faveur de la motion de M. Charlebois et en conséquence contre M. Gagnon.

M. Leblanc ayant la parole sur la motion faite par M. Desjardins, dit: Le parti libéral a accusé le gouvernement d'avoir volé la somme d'un million et demi ou d'avoir été complice de ce vol. Le chef de l'opposition a d'abord refusé de répéter à l'assemblée de Joliette ce qu'il avait dit à l'assemblée de Ste-Elizabeth. Ce n'est qu'après s'être fait tirer l'oreille qu'il a consenti à dire: "Oui, c'est vrai, si vous n'avez pas volé le tout, vous en avez volé au moins une partie." Il fait ressortir l'inconsistance de M. Mercier. Il dénonce la vente aujourd'hui et quand il faisait partie de l'administration Joly, il votait en faveur de l'affermement du chemin. Les chiffres sont là pour prouver que la vente du chemin dans les conditions où s'est faite, était de beaucoup plus favorable à la province. Il ne croit pas entrer dans tous les détails vu que cette question a été discutée à fond dans la presse, en chambre et sur les hustings. M. Mercier lui a souvent reproché de faire des personnalités. Qui plus que le chef de l'opposition fait usage de cette manière regrettable de discuter. L'aulace ne lui servira de rien. Il sera jugé par le peuple de la province tout comme il l'a été par les électeurs présents à l'assemblée de Valleyfield.

M. McConville rappelle à M. Mercier l'hésitation qu'il a mis à répéter à Joliette les accusations qu'il a portées contre le gouvernement à l'assemblée tenue à Ste-Elizabeth. M. McConville termine de la façon la plus hors d'œuvre possible, jouant sur les noms des différents députés libéraux.

M. Desjardins fait ressortir l'absurdité des prétentions de M. Mercier et de ses amis. Est-il probable qu'un gouvernement qui a comme chef celui qui s'est le plus fortement opposé à la vente du chemin de fer du Nord, aurait consenti à payer des sommes qui n'étaient pas dues. Ce gouvernement peut-il être accusé d'avoir favorisé les acheteurs du chemin, acheteurs qui n'étaient pas de ses amis. N'est-il pas ridicule, demande M. Desjardins, de ramener sur le tapis une question qui a été discutée si souvent.

M. Desjardins cite les chiffres à l'appui de la prétention que le chef de l'opposition veut tout simplement

faire croire à une situation qui n'a jamais existé. Le chef de l'opposition a prétendu que le gouvernement avait payé \$2,000,000 depuis la livraison du chemin. Il donne des chiffres officiels qui prouvent que, prenant en considération les sommes retirées, le montant n'est que de \$798,000. Il cite documents et chiffres officiels et prouve que le gouvernement n'a rien payé qui n'était pas légitimement dû. Voilà pourquoi il demande la production des documents en question. Il sait que le gouvernement a honnêtement administré les affaires du pays et il sait que les documents demandés prouveront ses avancés.

De même que M. Leblanc, il cite le vote donné par M. Mercier en 1882, vote par lequel il approuvait la vente du chemin. Il est vrai que M. Mercier occupait alors une position assez exceptionnelle. Il représentait un comté qui lui permettait, vu des circonstances exceptionnelles, de s'absenter de son siège. Tout de même le chef de l'opposition était à son siège quand il a donné son fameux vote en faveur de la section ouest. Pourquoi n'a-t-il pas expliqué son vote dans le temps? Dix mots auraient été suffisants.

M. Desjardins rappelle l'assemblée de St. Jean de l'Île d'Orléans. C'est là le château-fort des libéraux dans le comté de Montmorency, et l'on espérait que lui, M. Desjardins, n'oserait pas y rencontrer M. Mercier. Il y est allé et n'a pas eu raison de s'en repentir. Les résultats de l'assemblée ont été de nature à lui donner occasion de croire que les accusations portées par M. Mercier ne lui nuiraient pas dans l'estime de ses électeurs. Il repousse ces accusations et en cela il a l'approbation de nombre des amis politiques de M. Mercier. (Appl. prolongés.)

L'amendement de M. Gagnon est rejeté et la motion de M. Desjardins est adoptée.

M. Desjardins demande un état indiquant les sommes payées à même les emprunts du montant de \$3,500,000 autorisés par la 45^e Vict. chap. 18 et par la 36^e Vict., Chap. 11.

M. Desjardins demande un état indiquant la somme reçue pour l'assurance du Palais de Justice de Québec, incendié il y a quelques années. Adopté.

L'hon. M. Mercier.—Adresse.—Copie de l'ordre en Conseil No. 222 au sujet de la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Il dit désirer avoir la preuve que cette compagnie s'est conformée aux dispositions du statut.

M. Shelyn demande copie de tous les rapports faits depuis le premier juillet 1884, par le bureau de la trésorerie.

L'hon. M. Turcotte demande copie de toute correspondance au sujet de l'octroi de \$1,750 accordé aux malades indigents de Trois-Rivières.

M. Nantel demande copie de toutes correspondances relatives à la nomination d'un juge résidant dans, et pour le district de Terrebonne.

M. Nantel dit que son but n'est pas de critiquer la conduite du juge actuel, au contraire. Le juge donne toute la satisfaction possible et aux plaideurs et au barreau. Tout de même l'importance du district de Terrebonne demande la présence d'un juge résidant. La population augmente tous les jours et elle a souffrir de l'état actuel de choses. Souvent elle a été privée de termes de la Cour, vu que le juge actuel avait trop à faire.

M. Beauchamp dit concourir dans les remarques faites par M. Nantel. La nomination d'un juge résidant complèterait une lacune importante. De plus, de nombreuses pétitions ont été signées à cet effet.

L'hon. M. Mercier demande ce que le gouvernement entend faire à ce sujet vu que la question est de la plus haute importance.

L'hon. M. Taillon admet l'importance de la question et verra quelle mesure devra être prise.

M. Nantel désire ajouter que le district de Terrebonne se trouve placé dans une position anormale et qu'il devrait être traité comme les autres districts ruraux.

M. Nantel demande un état de toutes sommes payées à M. Paul DeCazes écuyer, de Québec, depuis le 2 mars 1878, à quelque titre que ce soit.

M. Nantel demande un état de toutes sommes payées à M. Robitoux, écuyer avocat de Montréal, pour avoir tenu une enquête au palais de justice de Montréal, en 1879.

M. Nantel demande un état de toutes sommes payées à J. Chrysostome Langolier, écuyer, de Québec depuis le 2 mars 1878 jusqu'au 1er mai 1886, à quelque titre que ce soit.

M. Nantel dit qu'il demande cela à titre de renseignement et nullement dans le but de se rendre désagréable à ces messieurs.

M. Bernatchez demande la remise de l'honoraire payé sur le bill incorporant l'hospice St-Thomas de Montmagny. Accordé.

L'hon. M. Mercier demande que l'on procède à la prise en considération des résolutions concernant l'amnistie à être accordée aux prisonniers détenus pour avoir pris part aux derniers troubles du Nord-Ouest.

L'hon. M. Taillon dit que vu les déclarations faites par Sir John A. MacDonald et leur acceptation par les hon. MM. Blake et Laurier, il serait peut-être aussi bon d'attendre afin de voir ce que le gouvernement fédéral entend faire à ce sujet. En

conséquence, il soumet un amendement à cet effet.

L'hon. M. Mercier soulève la question d'ordre, vu qu'il n'y a rien levant la Chambre qui prouve les allégués de l'hon. M. Taillon.

L'hon. M. Lynch cite des précédents à l'appui de la proposition de l'hon. M. Taillon.

MM. Gagnon, Mercier, Taillon et Nantel prennent part à la discussion. M. Gagnon prétend que l'amendement n'est pas dans l'ordre vu qu'il est rédigé de manière à prendre la forme argumentative.

L'hon. M. Taillon dit qu'il ne fait que citer des faits et qu'il n'argumente pas.

L'Orateur maintient la position prise par l'hon. M. Taillon.

Le vote est ensuite pris sur l'amendement et donne le résultat suivant: Pour, 31, contre, 16.

La chambre s'ajourne à minuit et demi.

Encaen de résidences de campagne, à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans.

PAR OCT. LEMIEUX ET CIE.

MARDI, LE 1ER JUIN

Sur les lieux, à Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans

Nous avons reçu instruction de M. le capitaine P. PLANTE de vendre à l'encaen, MARDI, le PREMIER JUIN, quatre magnifiques résidences de campagne, situées au débarcadère à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans. Chacune de ces maisons possède un vaste terrain avec plantations, avenues, etc., etc. Une de ces maisons possède dix-huit chambres, et peut facilement servir de maison de pension; les autres sont agréablement situées, commandant la vue du fleuve et sont bien finies.

Conditions: argent comptant; possession immédiate.

La vente commencera à TROIS heures précises.

Le vapeur Orléans laisse le quai Champlain à 2 1/2 heures et est de retour à 6 heures P. M.

Pour toute information, s'adresser à notre salle ou à Capt. P. Plante.

OCT. LEMIEUX ET CIE.

27 mai 1886. 4f-250

Saint-Colomb de Sillery

GRANDE SOIRÉE

DRAMATIQUE ET MUSICALE

Mardi, le 1er Juin

DANS LA

SALLE PUBLIQUE,

(Près de l'Eglise).

Sous le patronage du curé de la paroisse.

Pour venir en aide à la construction d'un nouvel orgue.

Les Anciens Canadiens,

Par des amateurs de la paroisse.

Portes ouvertes à 7 heures—Lever du rideau à 8 heures.

ADMISSION, 25c. Sièges réservés, 50c.

27 mai 1886. 4f-249

HOTEL

— DU —

DUK DE KENT,

No. 23 et 25,

COIN DES RUES

Saint-Louis et Haldimand.

Restaurant Français

C. PAUMIE, Propriétaire.

M. C. PAUMIE vient d'ouvrir dans l'édifice connu sous le nom de Hôtel du Duc de Kent, et qui est voisin du St-Louis, un restaurant où il invite respectueusement les gourmets en particulier et le public en général à se faire servir. L'établissement, restauré à neuf, est tenu sur un très bon pied. Il y a deux magnifiques salles à dîner dans lesquelles les clients pourront, à toute heure, se faire servir repas et lunch.

En outre, la cuisine est sous la direction d'un chef français. C'est à dire qu'elle est irréprochable.

M. PAUMIE désire informer les familles etc., qu'il sera toujours prêt à prendre des commandes de repas servis à domicile.

De plus des pensionnaires de passage pour les repas seulement.

27 mai 1886. 1m-248

SEL! SEL! SEL!

Du vaisseau "Northumbria"

5,000 Sacs de gros sel

300 " " sel fin

1,000 " " " "

A vendre en lots au gré des acheteurs, pour être déchargés sur les quais ou sur les petits vaisseaux de rivière.

W. SIMPSON, Lévis.

27 mai 1886. 6f-251

L. Z. TRUDEL,

Ferblantier, Plombier et

Couvreur

No. 241

Rue et Faubourg St-Jean

— 0000 —

Le soussigné informe ses pratiques et le public en général qu'il a toujours en main un grand assortiment d'ustensiles (mailles, ferblanterie pressée de toute sorte, en ce qui concerne cette branche de commerce).

DERNIERE EDITION



R. I. P.

L'épouse de Louis Riel est morte. Qu'elle repose en paix dans le cimetière de St-Vital, près de celui qu'elle a tant aimé !

SANS PERE NI MERE

Il y a maintenant à St Vital, dans la province du Manitoba, deux petits orphelins : leur père leur a été enlevé et tué par le gouvernement de la Puissance du Canada ; leur mère est morte de douleur.

Il y a six mois, le père montait sur l'échafaud, suivi du shérif Chapeau, le frère d'un ministre, et, à 23 hrs du matin, son corps palpitait dans les dernières étreintes de l'agonie — hier, la mère est allée rejoindre son mari, emportée prématurément par sa douleur.

Êtes-vous contents, nos ministres ? Trouvez-vous que votre œuvre est parfaite ?

Vous en faut-il encore des cadavres et des tombeaux ? Si oui, ne vous gênez pas, car pour sauver le parti tout vous sera pardonné. Allez-y gaiement, vous êtes les maîtres !

PERE ADOPTIF

La mort de la veuve de Louis Riel nous fait ressouvenir qu'il y a dans notre bonne ville de Québec un homme qui s'est chargé de l'éducation de ses deux orphelins.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de rappeler cela au souvenir de M. Tarte. Il doit, en ce jour de douleur, se rappeler, et il est maintenant d'autant plus obligé de tenir sa promesse que ces petits malheureux sont maintenant sans père ni mère.

ELECTIONS PROVINCIALES

Certains journaux annoncent que l'hon. M. Mercier doit se présenter contre l'hon. M. Taillon dans Montréal-Est aux prochaines élections provinciales et M. C. J. Doherty dans Montréal-Ouest comme candidat conservateur contre M. McShane.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Une réunion importante de la section protestante du conseil de l'instruction publique a eu lieu hier aux bâties du Parlement. Tous les membres étaient présents excepté Sir W. Dawson, le Rev. Dr. Morman et le Dr. Cameron.

La nomination du Dr. John Harper, recteur du Quebec High School comme inspecteur des écoles et académies avec un salaire de \$1000 a été recommandée par le comité. Il devra s'occuper exclusivement des devoirs de cette charge.

La section catholique du conseil s'est aussi réunie. Parmi les membres qui ont assisté à la séance se trouvaient les évêques de la province, les Hons. MM. Chauveauf et Jetté et M. P. S. Murphy de Montréal.

Parlement Fédéral.

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 25 mai. L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

En réponse à M. McIntyre. Sir Hector Langevin dit que le gouvernement a pratiquement abandonné la construction d'un bris-lame à l'entrée du havre St-Pierre, dans le comté de Kings, Iles du Prince-Edouard.

Deux bills relatifs aux chemins de fer du Détroit de Canse et Sydney, et au chemin de fer de la Baie des Chaleurs subissent leur première lecture.

L'hon. M. Chapeau propose la seconde lecture du bill relatif au département des impressions. Une longue discussion s'engage et finalement le bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Davies propose un amendement qui est perdu.

Plusieurs motions présentées par l'opposition sont perdues et la chambre se forme en comité des subsides, adopte plusieurs items et ajourne à 2.50 hrs. a. m.

Résumé des Dépêches

Londres, 26. — Tous les députés favorables au Home Rule sont invités par circulaire de Gladstone à se réunir.

Cork, 26. — Lord Aberdeen a été l'objet d'une réception enthousiaste à Cork. On a joué God save the Queen.

Londres, 26. — La reine est à Balmoral.

Portland, Maine, 26. — Réunion du bureau de commerce sur la question des pêcheries. Lecture du traité de 1818. Un discours a été prononcé par l'hon. Geo. Walker. On a adopté des résolutions à l'effet de presser le

gouvernement de régler cette question à l'amiable.

Londres, 26. — Il est question de fiançailles entre la princesse Louise fille aînée du prince de Galles et le prince Oscar, fils du roi de Suède.

Bruxelles 26. — Le gouvernement a prohibé les démonstrations socialistes qui devaient avoir lieu le 13 juin.

Paris, 26. — Le gouvernement français a officiellement désavoué le discours du ministre français à Lisbonne, félicitant le roi et la reine à propos du mariage de leur fils avec la princesse Amélie, fille du comte de Paris.

Cette attitude est assez hostile aux princes d'Orléans.

Cleveland, 26. — Il y a eu réunion des chevaliers du Travail. Certains désordres récents ont été condamnés.

Moscou, 26. — On a acclamé le Czar et la Czarine aujourd'hui à leur retour de Livadie.

Ottawa, 36. — Le fonds de secours pour les incendiés de Hull s'élève à \$5.830.

Association St-Jean-Baptiste

L'élection des officiers de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour 1886, a eu lieu dimanche le 16, et a donné le résultat suivant :

Président — M. J. E. P. Prévost, M. P. P.

1er vice-président — M. Jos. Leconte, M. P. P.

2e vice-président — M. Roger Marion.

Secrétaire-archiviste — M. Edmond Trudel, réélu.

Asst.-secrétaire-archiviste — M. Eugène Paradis, réélu.

Secr.-corresp. — M. Emile Jean.

Asst.-Secrétaire correspondant — M. Albert Bétournay, réélu.

Treasorier — M. Théophile Pelletier, réélu.

Asst.-Treasorier — M. Alfred Beau.

Médecins — MM. les Drs Fafard et Lambert, réélus.

Bibliothécaire — M. J. B. Leclère.

Commissaires-Ordonnateurs — M. Paul Gagnon (en chef), et MM. Louis Lafranchise et Napoléon Lemay.

Comité de Régie — Les honorables MM. M. A. Girard, A. A. C. LaRivière et Jos. Royal et MM. T. A. Bernier, F. Chénier, L. J. A. Lévesque, J. Turanne, F. Gingras et M. J. Charbonneau.

Nouvelles Générales.

MARI INFIDÈLE

Avant-hier soir, le constable Richard, de Montréal, fut attiré sur la rue Vitre par les cris aigus d'une femme nommée Adèle Duperron.

Qu'un homme, Régis Henri St-Georges avait frappée sur la rue. Enquête faite devant le Recorder, il appert que St-Georges est un mari infidèle et que la Duperron est une fille perdue pour laquelle il s'est séparée de sa femme. Ils ont eu querelle sur la rue et St-Georges lui a donné un coup de poing en pleine poitrine. \$5 pour le coup de poing et obligation de fournir une caution qu'il gardera la paix pendant un an.

Madame St-Georges est venue hier matin à la cour du Recorder avec sa plus jeune enfant, et St-Georges a manifesté la volonté de retourner vivre avec sa femme.

NOYADES

Vendredi après-midi, le fils de M. Thomas Tranchemontagne, âgé de 21 ans, et celui de M. Didacé Bédard, âgé de 19 ans, se sont noyés en bas de la digue de la rivière à la Graisse, dans un remou, en pêchant en face du collège Bourget.

Dimanche, Wadie Decœur, âgé de 21 ans, se noyait à son tour dans l'étang du moulin de M. Alfred Lapointe, M. P. P., à Sainte-Justine de Newton, comté de Vaudoireuil.

Enfin, à Sainte-Anne de Prescott, le jeune fils de M. Anthime Richer, âgé de 7 ans, puisait de l'eau à un puits, lorsque le mur de celui-ci s'écroula, emportant le pauvre petit dans le puits, où il se noya avant qu'on pût lui porter secours.

GRAND INCENDIE A CHICAGO \$1,000,000 DE PERTES.

Un désastreux incendie a éclaté hier matin dans l'édifice en pierre et en brique, faisant le coin de Congress street et de Walbank Avenue. Les portes s'élevèrent à près d'un million de piastres.

UN NOUVEAU BATEAU

Le vapeur Ocean fera le service entre Montréal et Ste Catherine Ontario.

UN COMBLE !

La chose s'est passée hier à Montréal.

Plusieurs Français, de France, étaient réunis pour discuter une affaire spéciale.

On leur annonce qu'un étranger demanda à leur parler et en même temps on présenta sa carte, sur laquelle se trouvait imprimé un nom que nous ne donnerons pas, et au-dessous, au crayon, ces deux mots : L'Etoile.

Tout le monde se regarda, personne ne connaît de journal de ce nom à Montréal. Malgré tout, on se décida à laisser entrer la personne qui demandait à être admise, et grand fut l'étonnement des assistants, en reconnaissant un reporter du Star, qui, supposant que les Français ignoraient la langue anglaise, avait cru bien faire en traduisant le nom du journal qu'il représentait.

Tout le monde lui parla en anglais et il s'est retiré en jurant bien de ne plus commettre le comble dont il venait de se rendre coupable.

ACCIDENT A SAINTE-BRIGIDE

Le clocher renversé par l'ouragan

Hier, vers midi moins vingt minutes, au moment où la tempête sévissait sur la ville avec le plus de violence, une bourrasque, une espèce de cyclone, traversa le faubourg Québec, à Montréal, et renversa le clocher de l'église Sainte-Brigide, rue Maison-Neuve.

La charpente du clocher s'élevait à la hauteur de 180 pieds. On avait encore à superposer le dernier étage de 50 pieds, y compris la croix.

Le coup de vent en a emporté une hauteur de cinquante pieds. Par un heureux hasard, personne ne se trouvait dans les environs de l'église. Seul, M. A. Boulard, bedeau de l'église, traversait l'église en ce moment. Il était rendu au-dessous du jubé, lorsqu'il entendit sur sa tête des craquements, un fracas épouvantable. La voûte de l'église fut ébranlée, et les vitres et le plancher furent secoués avec violence.

Il s'élança vers la porte, mais il entendit les cris de sa femme et des voisins qui lui faisaient signe de ne pas avancer. En même temps, une masse de planches, solives et chevrons s'abattit devant lui en aiguillettes.

Les dégâts sont considérables. Le pilier principal du clocher, d'une longueur de cinquante pieds, a défoncé la couverture de zinc de l'église, traversé le plafond et le jubé. Sur son passage, il a brisé plusieurs bancs et fait une ouverture de plusieurs pieds à travers le jubé, près de l'orgue. Une énorme chaîne en fer qui retenait cette poutre, a été brisée en plusieurs morceaux. Deux gros chevrons de cinquante pieds de long, se sont enfoncés à plusieurs pieds dans le sol. Ils sont encore dans une position verticale.

Une grosse poutre a frappé contre le collège des Frères des Ecoles chrétiennes ; le mur a été enfoncé et une partie de l'établissement ébranlé au grand péril de trois frères qui étaient dans un appartement voisin.

La cloche de l'église a été brisée ; la couverture est brisée en plusieurs endroits.

L'église est fermée à clef et personne ne s'aventure sous le jubé, où est suspendue l'énorme poutre qui l'a traversé.

Les travaux de construction étaient suspendus depuis hier, à cause du mauvais temps.

Les dommages sont de \$2,000 à \$3,000.

LES MÉDAILLES MILITAIRES

C'est avec le plus profond regret que nous avons appris que certains volontaires de l'Artillerie de Garnison et du 65e bataillon, ont porté chez des prêteurs sur gage, les médailles qui leur ont été données en souvenir de la campagne du Nord-Ouest.

Ce souvenir doit être sacré, nul n'a le droit de s'en dessaisir à moins d'y être forcé par des circonstances excessivement graves. Le soldat doit y tenir comme il tient à son honneur, et nous voulons bien croire que c'est un motif bien sérieux qui les a fait agir, mais la chose n'en est pas moins très pénible à constater.

Les officiers du 62e doivent attirer, ce soir, l'attention des volontaires sur ces faits. — La Presse.

NAISSANCE

A Notre Dame de Lévis, le 24 du courant, la dame de M. Frs. Pouliot, un fils.

A Travers Québec

Société St-Jean-Baptiste, section St-Roch

Il y aura une assemblée de la section St-Roch, à la halle Jacques-Cartier, dimanche, le 30 courant, à l'issue des vêpres. Plusieurs orateurs adresseront la parole. Tous les canadiens-français sont priés d'y assister.

JOSEPH BEAUCHAMP, Secrétaire, S. St-Roch.

Dissolution de Société

MM. Budden viennent de remplacer M. A. J. Maxham, encauteur et courtier, qui se retire des affaires. M. J. S. Budden a été l'associé de M. Maxham pendant 37 ans et de M. Heber Budden pendant 25 ans. M. Maxham se retire après une carrière de 50 ans dans les affaires.

Maritime

Le steamer Parisian de la ligne Allan a laissé notre port ce matin pour Liverpool. Parmi les passagers, nous remarquons le col. et Mme Gzowski, le major-Général Sir Fred. et Lady Middleton, M. l'abbé Victor Charland et Mlle Charland M. et Mme Sterry Hunt.

Pèlerinages

Les membres de la pieuse association de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, dite la Couronne d'Or, ont fait ce matin leur pèlerinage à l'église de N.-D. des Victoires de la Basse-Ville. Il y a eu messe solennelle, chantée par M. l'abbé Dupuis, chapelain de cette église. Un chœur organisé pour la circonstance, par M. Ephrem Chouinard, a chanté une magnifique messe royale.

Une quête a été faite par Mlle Couture, fille de M. le notaire Couture accompagnée de M. Grenier. Les dames de la Couronne d'Or ont

donné à l'église une chasuble en soie noire antique.

Ce matin aussi les élèves de théologie du Grand Séminaire ont fait leur pèlerinage à l'église de la Basse-Ville.

Samedi prochain, les élèves du couvent de Notre-Dame de Lévis feront aussi leur pèlerinage.

Militaire

Le 81eme bataillon de Portneuf sera bientôt appelé en garnison sur la citadelle.

Echoué

Le steamer Anolona, venant des ports de la Méditerranée s'est échoué sur la pointe St-Valier, mardi soir. Le remorqueur Challenger est allé le sortir de cette mauvaise position. Une partie de sa cargaison était destinée pour Québec et Montréal.

En Ville

Les évêques de la province sont les hôtes de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Les Drs Hingstone, Lachapelle et Coderre de Montréal, M. l'échevin Gray et M. Boxer étaient en ville hier.

Sir Frederic et Lady Middleton partent aujourd'hui par le Parisian pour l'Angleterre.

Lady Macdonald et Mlle Dowdley ont visité hier le Parlement, et fait visite à madame Wartelet.

Sir Alexandre Campbell part pour l'Angleterre aujourd'hui.

Administré

M. Cinq-mars, notaire de la Fabrique de Notre-Dame est dangereusement malade à sa villa de Charlesbourg.

Il a été administré hier.

Personnel

Nos seigneurs Lafèche, évêque de Trois-Rivières, Langevin év. de Rimouski, Fabre, év. de Montréal, A. Racine év. de Sherbrooke, Duhamel év. d'Outaouais, Moreau, év. de St-Hyacinthe, D. Racine év. de Châteauguay, Lorrain vicaire apostolique du Pontiac, Gravel év. de Nicolet ont en cette ville pour assister à la réunion de la section catholique du conseil de l'instruction publi que qui s'est réunie ce matin à 10 heures.

Arrivées aux hôtels

(Mountain Hill House.)

M. Goulet et madame Dufield M. J. N. et madame Paifer, Norward, Ontario ; Charles Delataye Avelona ; Alfred Larzer, Jamie McGettting, John Nickerson, Halifax ; Elias Mailloux, Ile Verte. Jos. Roy, Ste Anne ; Louis La Pointe, St-Jean Port-Joli ; Lucien Désilets, Trois-Rivières ; A. La France, Aimé Beaulieu, Ste-Flavie ; Henri de Keruzec, Winnipeg.

Perdu

Un chapeau de laine jaune a été perdu hier, depuis le Pavillon des patineurs en venant à la Basilique, ceux qui l'ont trouvé, nous obligerons beaucoup en le rapportant à notre bureau.

Première communion

Hier matin, 10 élèves du couvent de Bellevue ont fait leur première communion. Mgr D. Racine, assisté de M. l'abbé Moisan, chapelain de Bellevue, a officié à la messe.

Après la messe, les communicantes ont été confirmées par Mgr Racine.

— Ce matin, à l'église du faubourg St-Jean, 69 petits garçons, 69 petites filles de l'hospice des Sœurs de la Charité et 44 élèves du Bon Pasteur ont reçu le sacrement de confirmation.

Mgr Antoine Racine, assisté de M. le cure Plamondon et de MM. les vicaires Bélanger et Feuiltaut, a officié.

M. et madame Georges Costolow représentaient les parrains et les marraines.

Agréable nouvelle

Son Eminence le cardinal Taschereau a envoyé, aujourd'hui, les lettres de curé à M. Plamondon, du faubourg St-Jean.

Cour du Recorder

John Collins qui errait sur la rue des glaciés, hier après-midi, après être fortement mouillé le gosier a été condamné à huit jours de prison.

Un charretier pour avoir blasphémé et résisté à la police est condamné à \$10.00 d'amende et les frais ou un mois de prison.

Un menuisier de la rue St. Valier qui s'est enivré, a été condamné à \$5.00 d'amende.

Un commis de barre qui a manqué à son devoir a été condamné à \$2 d'amende.

Jean Bédard a été condamné pour ivresse à 15 jours de prison.

Anne Smith qui n'a pas de demeure a demandé d'aller s'journer en prison. La cour acquiesce à sa demande et l'envoie en prison pour deux mois.

Cour de police

Jean Lafrance, de la paroisse de St.-Romain, journalier, pour assaut sur la personne d'un nommé Louis Beaubien, du même lieu, a été condamné à \$1 d'amende et les frais ou 15 jours de prison.

John Lawler, Sr., de Lévis, hôtelier, a été admis à caution sur un ajournement d'examen.

Montagnes Rocheuses

60 hommes partent, ce soir, par le chemin de fer du Pacifique canadien, pour aller travailler sur le Pacifique, aux Montagnes Rocheuses.

Efficacité des journaux

Monsieur, Jusqu'aujourd'hui, je n'ai qu'à me flatter de l'efficacité des journaux. Car depuis que j'ai commencé à faire connaître par leurs voix les grands lots de marchandises que j'achetais à mon magasin à toujours été grandis-sants ; aussi je reviens de nouveau avec confiance exposer à mes nombreuses pratiques et au public en général que je suis en mesure de leur offrir du tweed tel que je viens l'en recevoir, c'est-à-dire : 100 pièces tweed tout laine, qualité supérieure, valant \$1.00 pour 75 cts. Mais ce que je puis appeler l'événement du jour par excellence c'est un grand lot de chapeaux de paille blancs et de couleurs, dont la valeur est de 75c. à \$2.00 chaque, que je donne à choisir pour 50c.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai en mains toutes les garnitures les plus nouvelles et de goût, que l'on puisse désirer.

Enfin, j'invié tout spécialement les Dames à venir voir ce grand lot de Chapeaux, où je suis certain que les plus difficiles trouveront à leur goût, et à très bon marché.

P. C. D'AAUTEUIL, 13 mai 1886. 1m-229

Etablissement de teinture

Madame J. B. Britton, qui jouit d'une grande réputation pour la teinture des vêtements de toutes sortes, et plus particulièrement des plumes, a transporté son établissement au No 74, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, en face de la Caisse d'Économie. Elle profite de cette annonce pour remercier les nombreuses personnes qui ont bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour, et pour solliciter leur bienveillant patronage à venir, en leur promettant de s'acquitter toujours avec autant de ponctualité et de perfection, des commandes qu'elles lui confieront.

19 mai. — 2 s

HOTEL ALBION,

RUE DU PALAIS, QUÉBEC.

Cet Hôtel, qui a eu autrefois une grande vogue, et qu'on avait fini par fermer, vient d'être ouvert de nouveau au public. Il faut de dire qu'on y a fait une série d'améliorations qui l'ont transformé complètement. Les chambres sont bien aménagées, la table est abondamment servie de toutes les premières de la saison, les vins et liqueurs sont excellents, et les prix sont modérés, ce qui n'est pas à dédaigner. Enfin tel qu'il est aujourd'hui, l'HOTEL ALBION est un maison de première classe qui ne le cède en rien aux meilleures de la ville.

Le service est fait avec une extrême régularité par des employés polis et attentifs.

Il faut aussi remarquer que l'Hôtel Albion est pour être tenu ouvert l'été et l'hiver.

J. A. BERGERON, Gérant, Antrefois commis à l'Hôtel St-Louis 27 mai 1886. 1m-252

Cloches ! Cloches !

NOUVELLEMENT REÇUES,

N. S. Hardy,

LIBRAIRE,

Basse-Ville, Québec.

Vient de recevoir de Baltimore des Cloches des poids respectifs de 1000 livres ; 500 livres ; 250 livres ; 200 livres ; 150 livres ; 100 livres ; 60 livres ; 30 livres et 20 livres etc.

Ces cloches qui se vendent avec leurs montures, sont garanties pour trois ans c'est-à-dire que le vendeur en est responsable pendant trois ans si elles se cassent.

Il se charge d'importer des Cloches Mears, de Londres, au prix de la manufacture.

On trouve aussi à la même librairie Livres de prières, d'écoles et de récompenses, Papeterie, etc.

— AUSSI —

Vin de messe analysé, Cierges de cire pure, cire blanche et Parafine en gateaux. Le tout à des prix très réduits.

27 mai 1886. 253

Salle Jacques-Cartier

LUNDI, 31 MAI

— GRANDE —

Soirée Dramatique

DONNÉE PAR LA

COMPAGNIE DRAMATIQUE DE QUÉBEC

Au bénéfice de l'École des Frères de St-Roch.

LES BOUCANIERS

— OU —

LES FRERES DE LA COTE

Pièce en 4 actes, dont un Prologue et 7 Tableaux.

On pourra se procurer des cartes à l'avance chez M. Bédard, tabaciste, rue et faubourg St-Jean, chez M. J. A. Langlais, libraire, rue St-Joseph, chez Drouin & Frère, rue St-Joseph, à la Grande-Union où le plan de la salle sera déposé, chez Lacroix, tabaciste, rue St-Valier, et le soir à la porte de la salle.

ADMISSION : Galeries, 15 cts, Parterre, 25 cts, Sièges réservés à l'avance, 35 cts

25 mai 1886. 244

CHARBONS ANTHRACITES

Bon marché.

Nous venons justement de recevoir de ce charbon que nous vendons au meilleur marché possible.

George M. Webster & Cie. 25 mai 1886. 1s-245

BULLETIN FINANCIER

ACTIONS DE BANQUES, ETC.

26 mai, 4 h. p. m.

Table with columns: Valeur des actions, Dernier divid

LA CLEF DU SUCCES POUR UN JEUNE HOMME.

Apprenez bien votre métier. Ne vous occupez que d'une chose, ne changez pour aucune raison.

Hâtez-vous toujours, mais ne vous précipitez pas. Mettez de la méthode dans ce que vous faites et dans ce que vous entreprenez.

Faites bien ce qu'il faut faire. Un aujourd'hui vaut deux demains.

Comptez sur vous-mêmes; ne demandez pas trop de conseils, mais dépendez plutôt de vous-même.

Ne manquez jamais à un rendez-vous; soyez ponctuel et à la minute.

Ne soyez jamais paresseux; que vos mains travaillent ou que votre intelligence agisse, excepté pendant le sommeil.

Soyez charitable pour tous: toujours généreux en esprit, en acte, aidez les autres dans les sentiers épineux de la vie.

Ne vous empressiez pas de devenir riche; rappelez-vous que de légers gains assurés apportent assez pour vivre et vous font jouir d'une grande tranquillité d'âme!

Celui qui veut gravir une échelle doit commencer par le premier échelon. Ceux qui sont en haut ont commencé par en bas.

Pensez ce que vous dites; mais ne dites pas toujours tout ce que vous pensez.

Les pensées sont à vous; les paroles ne vous appartiennent plus.

Quand c'est la sagesse qui gouverne, le vent ne saurait vous faire sombrer.

Les lèves n'errant jamais quand elles gardent la porte.

Les femmes.

Les femmes semblent être créées pour notre bonheur, en calmant nos inquiétudes par leurs caresses, en adoucissant nos maux par la douceur et la pureté de leurs, et en nous aidant à supporter nos malheurs et nos disgrâces.

Comme les hommes sont plus capables de distinguer le mérite des femmes à certains égards, de même les femmes jugent plus sainement des hommes, lorsque la prévention ne s'en mêle pas.

L'amour, chez les femmes, cause d'étranges métamorphoses; la fièvre s'humanise; la dévote écarte ses scrupules; la prude ne sauve que les apparences; la faouche ne l'est point dans l'particulier; l'indifférente ne l'est que pour un temps.

Rien de si inexorable qu'une vieille femme sur l'amour des jeunes.

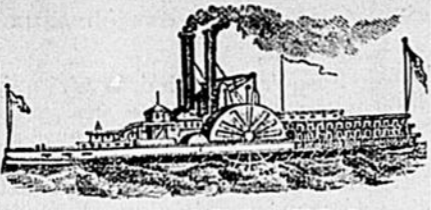
En général, les femmes sont accoutumées à pleurer sans douleur, comme à rire sans raison; par la seule force de l'exemple.

Il ne suffit pas d'être belle pour se faire aimer; les hommes veulent encore que l'on soit aimable, et pour le devenir, il en coûte des soins; il faut réformer son caractère, l'adoucir, être complaisante, égale, etc.

La complaisance, l'égalité d'humeur et la propreté chez les femmes sont trois chaînes dont un cœur amoureux ne sort jamais; ce sont les moyens les plus sûrs, pour une honnête femme, de se conserver toute sa vie l'attachement d'un homme.

Rarement les femmes savent-elles prendre de l'empire sur leurs passions; elles se laissent toujours conduire par les caprices de l'amour et de la haine. Tel est le caractère de la plupart des belles femmes, surtout de celles qui ont moins de raison et de vertu que de beauté.

Les femmes aiment les scènes intrigantes et les intrigants; la vie uniforme est leur aversion. Une femme créera plutôt un orage que de voir toujours le temps serin. Pourvu qu'elles président à l'ouragan, ou qu'elles aient le pouvoir de le diriger, il ne manque rien à leur satisfaction.



Traverse de l'Isle d'Orléans

Le vapeur "Orléans"

Capitaine Bolduc

Le et après le 12 mai, jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit :

Table with 2 columns: DE QUÉBEC and DE L'ILE D'ORLÉANS. Lists departure times for various days.

DIMANCHE, 17 MAI

Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

Les jours de fêtes un voyage se fera de l'Isle à Québec, à 8 heures du matin.

Le prix du passage le dimanche est le même soit à St-Joseph soit à l'Isle. 12 mai 1886.

TRAVERSE DE St-Romuald et Sillery

LE NOUVEAU VAPEUR "LÉVIS"

Capitaine Desrochers, gérant.

Le et après jeudi le 1er mai, laissera (le temps et les circonstances le permettant) comme suit :

Table with 2 columns: NEW LIVERPOOL and QUÉBEC. Lists departure times.

LES DIMANCHES

Arrêtant à St-Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant.

Tous les samedis il y a un voyage de St-Romuald et Sillery à Québec, à 7 heures p. m. 12 mai 1886.

Traverse de Québec et Lévis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE se raccordent avec les convois ci-dessous mentionnés laisseront, le temps et la glace le permettant,

QUEBEC. LEVIS.

Pour le Chemin de Fer Intercolonial.

Table with 2 columns: QUEBEC and LEVIS. Lists departure times for various routes.

Pour le Québec Central.

Table with 2 columns: QUEBEC and LEVIS. Lists departure times.

Pour le Québec Central.

Table with 2 columns: QUEBEC and LEVIS. Lists departure times.

Traverse du Grand-Tronc.

LE ET APRES LE HUIT FEVRIER, le Bateau Traversier

LAISSERA

QUEBEC. LEVIS.

Table with 2 columns: QUEBEC and LEVIS. Lists departure times.

La glace et le temps le permettant.

Voyages intermédiaires pour fret. 6 février 1886.

Ouvert durant toute la nuit

J. E. MORRISON,

PHARMACIEN-CHIMISTE,

31, RUE BUADE, 31

A l'honneur d'informer ses clients et le public en général, qu'à partir de cette date, son établissement sera ouvert

DURANT TOUTE LA NUIT

pour recevoir et préparer toutes prescriptions, etc., etc.

Les ordres reçus par le Téléphone durant la nuit seront préparés et envoyés aussi promptement que pendant le jour.

HEURES DU DIMANCHE: — 9 à 10 A.M., 11.30 à 1 P.M., et 6.30 à 8 P.M., et après 10 P.M. 21 mai 1886.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE

C'est avec plaisir que nous annonçons au public, l'ouverture d'une NOUVELLE MAISON DE COMMERCE de premier ordre, nous voulons parler de

MM. Labrie & Gagné

qui, après avoir servi de longues années dans le commerce d'épicerie, viennent d'ouvrir pour leur compte, dans cette ligne, un magnifique magasin de Gros et Détails, aux

Nos. 31 & 35, Rue St-Pierre

BASSE VILLE, QUÉBEC.

Leur assortiment est des plus complets et consiste en Vins, Liqueurs, Thé, Café, Tabac, Cigars, Saucissons, Conserve en canistres, de toutes sortes, tel que Viandes, Légumes, Fruits, Etc., Etc.

Les prix sont excessivement réduits, les ordres remplis avec promptitude. Toute pratique sera servie avec la plus grande politesse.

Nous vous invitons à aller faire une visite afin de vous convaincre. 5 mai 1886. 216

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Arrangements d'automne et d'hiver.

A COMMENCER

LUNDI, LE 5 AVRIL 1886

Les Trains circuleront comme suit :

Table with 3 columns: Malles, Mixte, Fret. Lists departure times for various routes.

Départ de Sherbrooke pour Junction Beauce, Lévis et Québec.

Arrivée à J. et Beauce.

Arrivée à Lévis.

Départ de Québec pour J. et Beauce, Sherbrooke et différents endroits de la Nouvelle Angleterre.

Départ de Lévis.

Arrivée à J. et Beauce.

Départ de J. et Beauce.

Arrivée à Sherbrooke.

Départ de Lévis pour Saint-François.

Arrivée à Saint-François.

Départ de Saint-François pour Lévis.

Arrivée à Lévis.

Ancienne maison Montcalm

Cafe Montcalm Hotel

36, RUE ST-LOUIS, QUÉBEC

Lunch a toute heure.

Z. ROGER & CIE.

6 mars 1886. 1a-122

Chaussures!

Chaussures!

NOUVEAU MAGASIN

DE

CHAUSSURES

Le public trouvera au NOUVEAU MAGASIN, No. 249, RUE ST-JOSEPH, St-Roch, un assortiment complet et des mieux choisis, de CHAUSSURES, qui se vendent à un prix défiant toute compétition.

M. GUILLEMETTE, le propriétaire de ce nouvel établissement, a quatorze années d'expérience dans la manufacture et a passé cinq ans au magasin de M. Dassylva, où il a acquis dans ce genre de commerce toute l'expérience voulue.

On trouvera aussi à ce magasin tout genre de chaussures dans les plus bas prix.

M. Guillemette a en mains un grand lot de chaussures achetées en Job, qu'il sacrifiera.

Souliers boutonnés pour dames, 55 c. Bottines en cuir solide pour dames, de 85 c. à \$1.10.

Gaiters pour hommes, \$1.90. Soulier Écolier pour dames, 85c. à \$1.00 valant \$1.25

Ce nouveau magasin est ouvert depuis

Samedi, le 10 courant

Le public et tous les amis sont respectueusement invités d'aller y faire une visite.

Les meilleurs ouvriers pour ouvrage sur commande sont attachés à cet établissement.

Toute commande sera exécutée sous le plus bref délai, et avec tout le soin possible.

— ALLEZ CHEZ —

JOSEPH GUILLEMETTE,

No. 249, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH. 15 avril 1886. 1m-187

Chapeaux! Chapeaux!

C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS

D'ABANDONNER LES CASQUES.

Voici le printemps qui arrive.

Achetez vos chapeaux chez

J. F. O'BRIEN, No. 95, RUE ST-JEAN.

Vous y trouverez le véritable chapeau élégant, bon marché, au prix du gros

24 mars 1886. 3m-144

Chaussures! Chaussures!

NOUVEAU MAGASIN

DE

Chaussures

Le public trouvera au NOUVEAU MAGASIN, No. 91, RUE ST-JOSEPH, St-Roch, un assortiment complet et des mieux choisis, de CHAUSSURES, qui se vendent à un prix défiant toute compétition.

On trouvera aussi à ce magasin tout genre de chaussures dans les plus bas prix.

M. J. E. Comtois a en mains un grand lot de chaussures achetées en Job, qu'il vendra à très bas prix.

Souliers boutonnés pour dames, 55 c. Bottines en cuir solide pour dames, de 85 c. à \$1.00.

Gaiters pour hommes, \$1.00. Soulier Écolier pour dames, 85 c. à 1.00 valant \$1.25.

Ce nouveau magasin est ouvert depuis

Samedi, le 8 courant

Le public et tous les amis sont respectueusement invités d'aller y faire une visite.

Les meilleurs ouvriers pour ouvrage sur commande sont attachés à cet établissement.

Toute commande sera exécutée sous le plus bref délai, et avec tout le soin possible.

— ALLEZ CHEZ —

J. E. COMTOIS,

No. 91, Rue St-Joseph, ST-ROCH

11 mai 1886. 1m-222

J. DAIGNEAULT,

BARBIER,

Salon de Première Classe.

26 mars 1886. 154

BAINS

A l'eau chaude et à l'eau froide toujours prêts.

(LE DIMANCHE JUSQU'À 10 HEURES.)

30, Rue Notre-Dame,

En face de l'église de la Basse-Ville, QUÉBEC.

20 mai 1886. 235

LOTÉRIE NATIONALE

DE

M. LE CURE A. LABELLE.

VALEUR DES LOTS.

PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00

GROS LOT \$10,000.

DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00

GROS LOT \$2,500.

Grand tirage final des Lots

DE CETTE LOTÉRIE,

LE 11 AOUT PROCHAIN

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETTS.

Coût du Billet.

Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cents.

Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées au soussigné, agent pour le district de Québec, et à M. VICTOR MARIER, sous-agent, 83, rue d'Aiguillon. Envoyez 5 cents pour port et enregistrement de l'envoi des billets.

LOMER HAMEL,

58, Côte de la Montagne.

Québec, 13 mars 1886.

BLANCHET AMYOT & PELLETIER

AVOCATS

NO. 61, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

HON. J. BLANCHET, L.L.B., C.R.

G. AMYOT.

L. P. PELLETIER, L.L.B.

Québec, 9 janvier 1886.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné, pour cause de santé, offre en vente à St-Henri de Lévis, une terre de trois arpents sur trente, avec maison à deux étages en pierre de rang et en brique, grange de 100 pieds, hangar, etc., le tout en bon ordre. L'eau dans toutes les bâtisses. Plantations d'érables et verger à proximité de l'Eglise et du Québec Central. Prix modérés. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire, THÉO. BEAUDOIN, St-Henri de Lévis, ou à L.-E. THOMPSON, à La Justice, Québec.

5 mars 1886. 3m 25-119

Compagnie de navigation du

Richelieu et Ontario

Arrangements du Printemps

1886

Les vapeurs de cette compagnie voyagent entre QUÉBEC et MONTREAL feront le service comme suit :

Le steamer QUEBEC, capt. Robt. Nelson, les Mardis, Jeudi et Samedi, à sept heures p.m., de Montréal.

Le steamer MONTREAL, capt. L. H. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredis.

MONTREAL ET TORONTO

Les vapeurs faisant le service entre ces ports, commenceront le 1er de juin.

QUÉBEC ET LE SAGUENAY

Le vapeur UNION, capt. Barras, commencera ses voyages le 4 mai, laissant Québec à 7.30 a.m., les Mardis et les Vendredis.

Le steamer ST-LAURENT, capt. Lecours, commencera ses voyages le 23 juin, laissant Québec à 7.30 a.m., les Mercredis et les Vendredis. Et le steamer SPARTAN, capt. Rivier, commencera ses voyages le 1er juillet, laissant Québec à 7.30 a.m., le jeudi.

Tous ces steamers touchent à la Baie St-Paul, aux Etablissements, à Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, la Baie des Ha Ha!

Le steamer SPARTAN partira aussi pour Châteauguay, la Baie des Ha Ha! les Dimanches, à 1 p.m., touchant à tous les ports de la route excepté la Baie St-Paul, les Etablissements et l'Anse St-Jean.

A vendre: Billetons pour Montréal et pour l'Ouest. On se procure des chambres, au quai Napoléon.

A vendre: Billetons pour la ligne du Saguenay et chambres disponibles au bureau, quai St-André.

Billetons à vendre pour tous steamers et chambres à louer chez M. R. M. Stockings vis-à-vis de l'Hôtel St-Louis.

A. DESFORGES, Agent.

JULIEN CHABOT, Gérant de la ligne du Saguenay. Québec, 27 avril 1886. 205

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL,

QUÉBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.

TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR,

330 et 332, RUE ST-VALIER

SAINT-ROCH.

20 janvier 1886. 1a-40

CHEMIN DE FER

QUÉBEC et LAC ST. JEAN

Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit :

ALLANT AU NORD

6.35 a.m. Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant à 10 a.m.

4.00 p.m. Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m.

ALLANT AU SUD

6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre, tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m.

3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m.

Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45.

Les trains circulent sur l'heure du Eastern Standard.

Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billetons de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886 55

LA JUSTICE

Journal Indépendant

Publié tous les jours à deux éditions par jour.

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE \$3.00 par année.

ÉDITION HERMOMADAIKE 50 CENTIMS par année.

Aussi impressions de toutes sortes telles que :

TÊTES DE COMPTES, FACTUMS,

BLANCS DE COUR, DE

BILLETS ETC., ETC.